

TB/HM
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTE-
RIEURES ET DE LA DEFENSE

SOMMAIRE:
Nomination

PORTO-NOVO, LE 17 NOVEMBRE 1961

(D) DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 356 /PR/CAB/MAID. ANNEE 1961

(E) PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°49/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

(D) E C R E T E :

AMPLIATIONS:

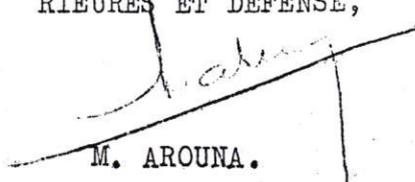
ORIGINAL. I
JORD. I
MAID. 4
MTPT. I
SGCM. 8
PCM. 8
INFO-RADIO. I
TRESOR. I
DP. 2
CF. I
SF. 6
FB. I
FP. I
SD. I
P. SUD-EST. I
S/P POBE. I
INTERESSE. I

ARTICLE 1er.- Mr. AHIVODJI Jean, Sous-Préfet par intérim de POBE est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'intérim de la Sous-Préfecture de Kétou durant la période d'indisponibilité de Mr. HOUNDEKON Gbékpodji.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistrée, publiée et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTE-
RIEURES ET DEFENSE,


M. AROUNA.

